

ID: 974-219740131-20220914-17_2022-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE *****

DEPARTEMENT DE LA REUNION *****

COMMUNE DE SAINT-LEU

DELIBERATION N°: 17/14092022

OBJET: Octroi de subventions au titre de l'année 2022.

Présents :	26
Procurations:	08
Votants :	34
Abstentions :	••

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

Nombre des conseillers en exercice : 38



L'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze septembre à dix-sept heures vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN - Maire.

Présents :

M.DOMEN Bruno (Maire)

Les Adjoints : M. GUINET Pierre Henri (1er Adjoint), Mme BERNON Nadège (2eme Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3eme Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (5eme Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8eme Mme ANAMALE Marie-Claude (9eme Adjointe)

Les Conseillers Municipaux : Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, M. CODARBOX Jacky, M. ZETTOR Josian, Mme PLANESSE Nadine née PALAS, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN. Mme **VERMINARDI** Mylène née M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, M. HODGI Claudio

Absents représentés :

- M. LUCAS Philippe (4eme Adjoint) procuration à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M. BADAT Rahfick (6eme Adjoint) procuration à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- Mme. BELIN Gisèle (7eme Adjointe) procuration à Mme ALEXANDRE Marie (Conseillère)
- M. MAILLOT Bertrand (10eme Adjoint) procuration à Mme. SORET Pascaline (Conseillère)
- Mme HAMILCARO Annick (Conseillère) procuration à Mme DALLY Brigitte (3eme Adjointe)
- Mme SINAPAYEL Marie Josée (Conseillère) procuration à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- Mme VION Marie Claire (Conseillère) procuration à M. ZETTOR Josian (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) procuration à Mme BERNON Nadège (2eme adjointe)

Absents:

Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)

- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. FELICITE Roland (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame DALLY Brigitte, 3eme adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Conformément au Réglement Européen sur le Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@maine-saintleu fr)









ID: 974-219740131-20220914-17_2022-DE

Affiché le 22/09/2022



AFFAIRE N° 17/14092022 OCTROI DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Direction Education et Cadre de Vie / Culture-Sports

Le Maire expose :

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2021 - Affaire N° 06/16122021, et du 07 avril 2022 - Affaire N° 10/07042022, a procédé au vote des subventions aux associations au titre de l'année 2022.

En juillet, la Commune a été sollicitée par l'ASAR (Association Sportive Automobile de la Réunion) pour un accompagnement dans le cadre du 53ème Tour Auto de la Réunion.

Ce rallye, programmé du 29 au 31 juillet 2022, a été un événement majeur du sport mécanique. Sa popularité faisant que cette manifestation est inscrite dans le paysage sportif réunionnais depuis plus de 50 ans.

Cette année, la Commune a été choisie comme épicentre de la manifestation et elle a reçu sur son territoire, le parc d'assistance, le parc de regroupement, le parc fermé ainsi que deux épreuves spéciales.

Pour le déroulement de la manifestation, la ville a collaboré avec l'organisateur en apportant un soutien logistique et financier.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

de donner suite à la demande de l'association pour le montant suivant :

ASSOCIATION			MONTANT DE LA SUBVENTION	DATE DE LA D EMANDE		
Association Réunion (AS	•	Automobile	de	la	5 000,00 €	18/07/22

Cette dépense est imputée au chapitre 65-74 et ne nécessite pas d'inscription budgétaire.

D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de donner une suite favorable à la demande de l'association pour le montant suivant :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 5 000,00 €	DATE DE LA DEMANDE 18/07/22
Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR)		

Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

> Pour extrait certifié conforme, Saint-Leu, le 21 SEP. 2022 Le Président de séance,